

[Terte]

Alors, je crois que l'intérêt national sera servi dans les mesures où les personnes qui vont résider dans cette région seront satisfaites, particulièrement les maires des villes importantes et j'ose croire que vous souhaitez avoir une coordination qui sera efficace, même si cela paraît inefficace dans certains cas. Mais il n'en demeure pas moins qu'il s'est fait des choses à Ottawa, depuis 15 ou 20 ans, dans la région, qui impressionnent beaucoup de gens. Mais je ne crois pas que le rôle de la CCN ne doit être autre que celui de coordonner, suppléer, par la recommandation de crédits et la création d'initiatives ou de projets, en permettant toutefois aux autorités municipales, provinciales le droit d'avoir leur mot à dire et respecter à 100 p. 100 leurs objectifs particuliers. Il faut souhaiter également qu'il y ait des rencontres plus positives avec les provinces. Des résultats plus intéressants seront possibles seulement dans la mesure où les provinces s'engageront vraiment et croiront vraiment à la nécessité d'une capitale plus grande, mieux organisée et surtout mieux harmonisée.

**M. Gallant:** Monsieur le président, si vous me permettez, au cas où encore une fois ce que j'ai dit prêterait à confusion, je voudrais clarifier. Quand je parle du rôle de coordonnateur de la CCN, je ne parle pas de la CCN qui coordonne les autres juridictions. La CCN a un mandat en vertu de la Loi de coordonner les interventions des différentes agences fédérales dans la région de la capitale. Quant à la coordination avec les autres juridictions, c'est là qu'il faut faire appel au mécanisme de consultations intergouvernementales. Je n'ai jamais suggéré, et mes commissaires ne suggéreraient jamais, que l'on donne à ce stade-là, le rôle de Dieu le Père coordonnateur à la CCN. Nous ne faisons que représenter les intérêts des différentes agences des ministères du gouvernement fédéral dans cette procédure consultative.

**M. La Salle:** Une dernière question, monsieur le président. Monsieur Gallant, croyez-vous qu'il est possible de réaliser l'objectif du gouvernement fédéral ou l'objectif des responsables de la CCN, sans qu'il n'y ait pas véritablement un intérêt marqué par tous les corps publics, je veux dire municipaux et provinciaux? Si les provinces ne se sont pas manifestées aussi fortement qu'on l'aurait souhaité, je pense que cela a été souligné au Comité, les municipalités ont fait certaines observations qui prouvaient leur déception, à l'endroit de certaines initiatives de la CCN. Comment peut-on réaliser cet objectif s'il n'y a pas cet intérêt, cette fierté, qui est nécessaire pour le réaliser? Pour ma part, je ne crois pas que ce soit par des décisions unilatérales. Donc, il ne reste plus qu'à souhaiter qu'il y ait une consultation pure et simple, mais franche, et à s'appliquer à faire de ce souhait une réalité.

• 1715

**M. Gallant:** Monsieur le président, c'est aussi notre ferme conviction que ce ne sont pas des problèmes qui peuvent être réglés par l'imposition de solutions. Et nous avons bien dit que même s'il nous fallait garder ce pouvoir constitutionnel, même si une action fédérale unilatérale restait possible, nous ne devrions exercer ce pouvoir que dans des cas extrêmes. Et c'est exactement la même situation qui prévaut à l'échelle nationale dans les rapports entre l'autorité fédérale et les autorités provinciales. Tant que tous partagent les mêmes objectifs, tout va très bien. Mais dès qu'il y a des divergences de points de vue, il y a des confrontations et quelqu'un doit quand même conserver la responsabilité de l'intérêt national.

[Interprétation]

I feel that the national interests will be served in so far as the people living in this region are satisfied, especially the mayors of important cities. Moreover, I imagine that you pursue effective co-ordination efforts, although the system may seem inefficient in certain cases. The fact remains that in the last 15 or 20 years, many projects have been undertaken in Ottawa and the region which have impressed a great number of people. However, I feel that the NCC's functions should be limited to co-ordinating, compensating by recommendations for additional funding and creating initiatives or projects, while giving municipal and provincial authorities the right to express an opinion and at the same time respecting their specific objectives 100 per cent. It is also to be hoped that more fruitful meetings with the provinces will occur. The best results will occur only in so far as the provinces commit themselves and really believe in the necessity of building a larger, better organized and especially more harmonious capital.

**Mr. Gallant:** Mr. Chairman, with your permission, I would like to clarify my position, in case it may have caused some confusion. When I spoke of the NCC's co-ordinating role, I did not infer that the NCC co-ordinates activities in other jurisdictions. The law gives the NCC its official terms of reference, which are to co-ordinate the interventions of different federal agencies in the National Capital Region. As far as the co-ordination of activities in other jurisdictions, this calls for intergovernmental consultation. I never suggested—the same goes for the other members of the Commission—that the NCC should play a co-ordinating role at that level or the role of God the Father. We simply represent the interests of the various agencies of federal government departments in this consultative process.

**Mr. La Salle:** One last question, Mr. Chairman. Mr. Gallant, do you feel it is possible to attain the NCC's or the federal government's objectives without stirring up the interest of the municipal and provincial level? If the provinces did not react as favourably as we had hoped—I think that this was underlined before the Committee—the municipalities made certain observations which proved that they were disappointed in some of the NCC's initiatives. How can we attain this objective if we fail to arouse this type of interest and pride? For my part, I do not think that it is possible to do so by means of unilateral decisions. Thus we must seek to establish a simple and honest consultative process.

**Mr. Gallant:** Mr. Chairman, we are also convinced that these are not problems that can be solved by imposed solutions. We made it perfectly clear that even though we had to keep this constitutional power and even if unilateral action on the part of the federal government remained possible, we would exercise this type of power in extreme cases only. This also applies to similar situations at the national level involving relations between federal and provincial authorities. As long as everyone shares the same objective, everything is fine. As soon as there are differences of opinion, confrontations result and in this case, someone must retain responsibility for the national interest.